



université PARIS-SACLAY

ACTIONS SOCIALES MISES EN PLACE PAR L'UVSQ

Aide d'urgence : le FSDIE social

Le FSDIE social a été mis en place par l'UVSQ pour des aides d'urgence destinés aux étudiants ayant des difficultés passagères.

Les étudiants doivent compléter le formulaire joint et le renvoyer à l'alias fsdiesocial.vu@uvsq.fr.

Une commission composée de représentants de la vie universitaire et de l'assistante sociale du CROUS rend sa décision sur l'attribution dans les jours suivants le dépôt de la demande.

> Téléchargez le formulaire de demande d'aide (.doc)

> Téléchargez le formulaire de demande d'aide (.pdf)

Aide à l'achat d'un ordinateur portable reconditionné

Afin de réduire la fracture numérique et dans un souci de développement durable, l'UVSQ propose aux étudiants une aide pour l'achat d'ordinateurs portables

reconditionnés.

ette aide a été mise en place afin d'aider ceux d'entre vous qui aurez des difficultés pour acquérir un ordinateur qui s'avère indispensable dans le cadre de leurs études. Si ce n'est pas le cas, ne prenez pas la place de quelqu'un d'autre !

Après avoir complété ce formulaire et joint les documents demandés, vous recevrez un accord ou un refus pour votre demande.

Si la réponse est positive, la société d'ordinateur ECODAIR vous contactera. C'est à eux que vous devrez payer le montant restant à votre charge. Dans la mesure du possible ils vous livreront sur le site de vos études.

> Consultez les caractéristiques

Dans la limite des stocks disponibles

ATTENTION si votre demande est acceptée, vous devrez fournir par la suite :

Les pièces à fournir en fonction de votre situation (avis d'imposition des parents, un justificatif de ressources annuelles si les parents sont à l'étranger, tout document justifiant d'un changement de situation récente...)

Contact : vu@uvsq.fr

> Téléchargez les informations légales

Prêt d'ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés passagères, la DCVU dispose d'une dizaine d'ordinateurs pour un prêt de longue durée (plusieurs semaines) après avis de l'assistante sociale du CROUS.

Contact : vu@uvsq.fr

Remboursement des droits universitaires